

**CANADA**

**Province de Québec**

**M.R.C. Vallée-de-la-Gatineau**

**Municipalité de Grand-Remous**

Procès-verbal de la séance générale du conseil de la Municipalité de Grand-Remous, tenue le 19 janvier 2015 à 19h à la salle du centre Jean-Guy Prévost au 1508, route Transcanadienne à Grand-Remous.

**Sont présents :**

M. Gérard Coulombe, maire

Mme Johanne Bonenfant, conseillère – mairesse substitut

Mme Martine Coulombe, conseillère

M. Patrick Courville, conseiller

M. John Rodgers, conseiller

Mme Jocelyne Lyrette, conseillère

M. Éric Bélanger, conseiller

Mme Julie Rail, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

**ASSISTANCE**

Madame : Claudette Lyrette

Messieurs : Claude Charlebois, Richard Courville, René-Jean Deschênes, Jean-Pierre Dumais, Gaston Guindon et Victor Lyrette

Monsieur Alex Meunier, journaliste à la Radio CHGA.

Monsieur François Robert, journaliste au journal La Gatineau

**R-1901-348**

**Ouverture de la séance ordinaire**

Le maire, Gérard Coulombe, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la séance générale ouverte à 19h. Il souhaite la bienvenue à l'assistance.

La conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu à 19h que la séance générale soit ouverte.

**Adoptée**

**R-1901-349**

**Adoption de l'ordre du jour**

La conseillère, Johanne Bonenfant, propose et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et qu'il demeure ouvert à d'autres discussions et que le sujet suivant soit ajouté dans «Varia».

**900-01** Suivi des visites par le service incendie afin de respecter le minimum prévu au schéma de couvertures de risques

**Adoptée à l'unanimité**

## **000 - OUVERTURE DE LA RENCONTRE**

- 000-01** Ouverture de la séance générale
- 000-02** Adoption de l'ordre du jour
- 003-03** Adoption du procès-verbal de la séance publique 24 novembre 2014
- 000-04** Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire 24 novembre 2014
- 000-05** Adoption du procès-verbal de la séance générale du 1<sup>er</sup> décembre 2014
- 000-06** Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire 18 décembre 2014
- 000-07** PÉRIODE DE QUESTIONS

## **100 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **110** Conseil et personnel municipal

- 110-01** Poste de surveillante de loisirs - Mme Karolanne Lyrette
- 110-02** Poste de responsable entretien ménager (remplaçant) - Mme Ginette Céré
- 110-03** Poste d'aide journalier et remplaçant pour l'entretien des chemins d'hiver - M. François Cyr
- 110-04** Souper et soirée le 27 février 2015 pour le soulèvement du départ à la retraite de la secrétaire-trésorière adjointe et de la préposée à la bibliothèque ainsi que le party annuel des employés et des pompiers

### **130** Gestion financière et administrative

- 130-01** Présentation des comptes payés au 31 décembre 2014
- 130-02** Présentation des comptes dus au 31 décembre 2014
- 130-03** Présentation des salaires payés au 31 décembre 2014
- 130-04** Dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité
- 130-05** Adoption des dépenses incompressibles pour l'année financière 2015

### **150** Diverse invitation

## **200 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 200-01** Entériner l'achat de vêtements (manteau, pantalon, chemise et chandail) ainsi que l'identification
- 200-02** Aide financière de 2 000 \$ de la députée Stéphanie Vallée pour l'aménagement du site de formation
- 200-03** Lettre d'intention d'une contribution de 1 000 \$ de la Caisse populaire de la Haute-Gatineau pour l'aménagement du site de formation

- 200-04** Appui à la municipalité de Gracefield - Demande à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau pour revoir l'article 12 du règlement sur les nuisances publiques
- 200-05** Protocole d'entente avec l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais pour service de premiers répondants
- 200-06** Acceptation de financement du site d'entraînement des pompiers et les équipements

### **300 - TRANSPORT**

- 300-01** Regroupement d'achats avec l'UMQ - ABAT-POUSSIÈRE
- 300-02** Municipalité d'Aumond - Demande d'ajout du chemin du Lac Lortie pour l'entretien des chemins d'hiver
- 300-03** Appui à la municipalité de Montcerf-Lytton - Demande à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau pour la gestion de l'aéroport
- 300-04** AVIS DE MOTION - modifiant l'article 7 du Règlement n° 111113-242 concernant «*L'entretien hivernal de déneigement et sablage ainsi que le nivelage en saison estivale pour les chemins privés ou non municipalisés*»
- 300-05** Ministère des Transports - Carrefour giratoire à l'intersection des routes 105 et Transcanadienne

### **400 - HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

- 400-01** Modification de la résolution n° R-0610-206 - Le nombre d'années du contrat pour l'appel d'offres n° 061014-S-01

### **500 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

- 500-01** Nomination de Éric Puzé pompier volontaire à titre de représentant municipal - Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation
- 500-02** Achat d'un billet au coût de 20 \$ pour le projet humanitaire "MISSION HAÏTI 2016" organisé Mani-Jeunes

### **600 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT**

- 600-01** Adoption du Règlement n° 141014-263 - Domaine Pine Grove
- 600-02** MRC de la Vallée-de-la-Gatineau - Demande d'une rencontre avec l'évaluateur :
  - a)** l'ensemble de l'évaluation sur notre territoire
  - b)** l'évaluation des terrains pour le projet de développement Lavoie

- 600-03 Matrix Imagerie aérienne - Offre de service pour l'application du Règlement n° 241114-266, règlement décrétant les permis et compensations pour les roulottes
- 600-04 Demande d'adhésion à la cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle
- 600-05 Appui à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau - Vision stratégique de développement 2015-2025
- 600-06 Cablevision Grand-Remous - Demande d'amélioration et d'ajout de service
- 600-07 Chambre de commerce de Maniwaki et la Vallée-de-la-Gatineau - Renouvellement de la carte de membre au coût de 159.50 \$ plus les taxes applicables

## 700 - LOISIRS ET CULTURE

- 700-01 Modification de la politique de location du centre - organisme à but non lucratif
- 700-02 Demande de formation au Réseau BIBLIO de l'Outaouais
- 700-03 Journée mondiale du livre et du droit d'auteur qui se déroulera du 23 au 26 avril 2015 - Nomination d'un auteur
- 700-04 Plaisirs d'hiver 2015 - Dimanche le 22 février de 10h à 14h
- 700-05 Club de ski et planche de la Vallée-de-la-Gatineau - Accueil et circuit de transport

## 800 - CORRESPONDANCE

- 800-01 Journal La Gatineau - Proposition 2015
- 800-02 Le 22 août 2015, date pour la Fête «*de bons voisinages*» et «*des nouveaux arrivants*»

## 900 - VARIA

- 900-01 Suivi des visites par le service incendie afin de respecter le minimum prévu au schéma de couvertures de risques

## 1000 - PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

## 1100 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée à l'unanimité

<b>100 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>
--------------------------------------

**R-1901-350     Adoption du procès-verbal de la séance publique du 24 novembre 2014**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, le conseiller, Patrick Courville, propose et il est résolu d'adopter ce procès-verbal tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

**R-1901-351     Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 novembre 2014**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, la conseillère, Johanne Bonenfant, propose et il est résolu d'adopter ce procès-verbal tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

**R-1901-352     Adoption du procès-verbal de la séance générale du 1<sup>er</sup> décembre 2014**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, la conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu d'adopter ce procès-verbal tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

**R-1901-353     Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2014**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, la conseillère, Martine Coulombe, propose et il est résolu d'adopter ce procès-verbal tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

**R-1901-354      Engagement temporaire d'une surveillante aux loisirs**

Le conseiller, John Rodgers, propose et il est résolu que madame Karolanne Lyrette soit embauchée à titre de temporaire comme surveillante aux loisirs le tout rétroactif au 19 décembre 2014. Le salaire prévu est selon la convention collective en vigueur.

**Adoptée à l'unanimité**

**R-1901-355      Engagement de la responsable à l'entretien ménager (remplacement)**

Le conseiller, Éric Bélanger, propose et il est résolu que madame Ginette Céré soit embauchée à titre remplaçante au poste de responsable à l'entretien le tout rétroactif au 7 janvier 2015. Le salaire prévu est selon la convention collective en vigueur.

**Adoptée à l'unanimité**

**R-1901-356      Engagement temporaire d'un aide journalier et remplaçant pour l'entretien des chemins d'hiver**

La conseillère, madame Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu que monsieur François Cyr soit embauché à titre temporaire comme aide journalier et remplaçant pour l'entretien des chemins d'hiver le tout rétroactif au 5 décembre 2014. Le salaire prévu est selon la convention collective en vigueur.

**Adoptée à l'unanimité**

**R-1901-357      Organisation d'un souper et d'une soirée le 27 février 2015**

La conseillère, Johanne Bonenfant, propose et il est résolu d'autoriser une dépense de 1 000 \$ pour l'organisation d'un souper et d'une soirée prévus pour le 27 février 2015 afin de souligner le départ à la retraite de mesdames Monique Paiement et Lise Fraser ainsi par la même occasion profiter pour faire le party annuel des employés et des pompiers.

**Adoptée à l'unanimité**

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Julie Rail, Directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**R-1901-358**      **Présentation des comptes payés au 31 décembre 2014**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des comptes payés a été transmise aux membres du conseil;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, la conseillère, Martine Coulombe, propose et il est résolu d'adopter la liste des comptes payés telle que déposée pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2014, dont celle-ci représente la somme de 90 417.59 \$.

**Adoptée à l'unanimité**

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Julie Rail, Directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**R-1901-359**      **Présentation des comptes dus au 31 décembre 2014**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des comptes dus a été transmise aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QU'**un supplément de comptes dus a été remis aux membres du conseil au plénier tenu avant la séance générale;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, le conseiller, Éric Bélanger, propose et il est résolu d'adopter le rapport des comptes dus tel que déposé et d'autoriser leur paiement pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2014, dont celui-ci représente une somme de 24 877.57 \$ et d'un supplément au montant de 24 326.69 \$, le tout représentant la somme de 49 204.26 \$ dont un montant à soustraire de 206.96 \$ incluant les taxes applicables pour le fournisseur n° 8657.

**Adoptée à l'unanimité**

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Julie Rail, Directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**R-1901-360**      **Présentation des salaires payés au 31 décembre 2014**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des salaires payés a été transmise aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, le conseiller, Patrick Courville, propose et il est résolu d'adopter la liste des salaires payés pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2014, dont celle-ci représente la somme de 92 428.20 \$.

**Adoptée à l'unanimité**

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Julie Rail, Directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**R-1901-361**      **Dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité au 19 janvier 2015**

Le conseiller, John Rodgers, propose et il est résolu d'accepter le dépôt, par la directrice générale, Julie Rail, de la liste des personnes endettées envers la municipalité au 19 janvier 2015 et mandate cette dernière à transférer tous les dossiers matricules qui accusent un retard d'un minimum de deux années financières au 31 décembre 2014 à notre aviseur légal pour collection.

**Adoptée à l'unanimité**

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Julie Rail, Directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**R-1901-362**      **Adoption des dépenses incompressibles pour l'année financière 2015**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'autoriser les dépenses régulières, dites incompressibles, pour lesquelles les montants ont été approuvés au budget de l'année 2015;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de cesdites dépenses dans la mesure où des fonds sont disponibles en vertu du budget 2015 adopté par la Municipalité de Grand-Remous;



**CONSIDÉRANT QUE** la présente résolution ne constitue pas une délégation de pouvoirs d'autoriser les dépenses et de passer des contrats;

**EN CONSÉQUENCE**, la conseillère, Martine Coulombe, propose et il est résolu que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à effectuer tous les paiements relatifs aux dépenses ci-dessous énumérées dans la mesure où des crédits sont disponibles en vertu du budget 2015 à la séance extraordinaire du 18 décembre 2014, à savoir :

- le versement de la rémunération des membres du conseil municipal tel que prévu aux avis et règlements;
- le paiement des salaires des employés municipaux tel que prévu aux ententes de travail, à la résolution d'embauche et à la convention collective en vigueur;
- le paiement des salaires et des formations des pompiers;
- le paiement des membres du comité consultatif d'urbanisme;
- les frais inhérents préalablement approuvés dans un contrat de travail;
- les remises des contributions de la municipalité, à titre d'employeur, imposées par la Loi provinciale et fédérale;
- le paiement des contributions de la Municipalité et des employés relativement à l'assurance collective, au régime de pension, au syndicat et à la pension alimentaire;
- le paiement des factures pour les services téléphonique, cellulaire, d'électricité, de mazout et de carburant;
- le paiement des frais d'immatriculation des véhicules moteurs appartenant à la Municipalité;
- le paiement découlant d'un engagement contractuel approuvé préalablement par le Conseil conformément à la Loi;
- le paiement qui doit être effectué en vertu d'un contrat de location d'équipement dûment approuvé préalablement par résolution ou règlement du Conseil;
- le paiement des frais de poste;
- le paiement des frais de déplacement et de repas aux employés et aux élus;
- le remboursement de la petite caisse;
- le paiement de quote-part de la MRC et d'entente intermunicipale;

- le paiement des obligations créées par le service de la dette prévue au budget annuel (capital et intérêt) et autres frais bancaires;

La directrice générale et secrétaire-trésorière doit soumettre tous les comptes ainsi payés à la séance générale subséquente pour adoption par le Conseil de la Municipalité.

**Adoptée à l'unanimité**

## **200 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**R-1901-363**

### **Entériner l'achat de vêtements la dépense pour l'achat de vêtements**

La conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu d'autoriser une dépense d'au plus 5 000 \$ pour l'achat de l'identification des pompiers ainsi que les vêtements suivants :

- Manteau toutes saisons
- Pantalon cargo
- Chemise
- Chandail en laine

**Adoptée à l'unanimité**

### **Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Julie Rail, Directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

### **Appui à la Ville de Gracefield**

*Suite à des informations supplémentaires obtenues, le maire, Gérard Coulombe, exerce son droit de veto concernant l'appui à Ville de Gracefield. Son **DROIT DE VETO** étant suspensif, le sujet sera rapporté au plénier du 29 janvier 2014 pour prise de décision.*

**R-1901-364**

### **Protocole d'entente avec l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais pour service de premiers répondants**

La conseillère, Martine Coulombe, propose et il est résolu d'autoriser la directrice générale et le maire à signer un protocole d'entente avec l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais afin de doter la brigade d'incendie de notre municipalité d'un service de premiers répondants de niveau 3 sur l'ensemble de notre territoire.

**Adoptée à l'unanimité**

**R-1901-365**      **Acceptation de financement du site d'entraînement des pompiers et les équipements**

Le conseiller, Éric Bélanger, propose et il est résolu que notre municipalité consente au regroupement par financement crédit bail du site d'entraînement des pompiers et des équipements nécessaires. Le financement regroupera les municipalités de Aumond, Grand-Remous, Montcerf-Lytton et Sainte-Thérèse de la Gatineau.

**Adoptée à l'unanimité**

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Julie Rail, Directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

<b>300 - TRANSPORT</b>
------------------------

**R-1901-366**      **Regroupement d'achats avec l'UMQ - ABAT-POUSSIÈRE**

Le conseiller, Johns Rodgers, propose et il est résolu que notre municipalité se joigne à l'UMQ pour l'appel d'offres visant le regroupement d'achats visant l'acquisition de produits utilisés comme abat-poussière solide en flocons pour un total de 25 ballots.

**Adoptée à l'unanimité**

**R-1901-367**      **Municipalité d'Aumond - Demande d'ajout du chemin Lac Lortie à l'entente existante**

**CONSIDÉRANT QUE** pour la saison 2014-2015, notre municipalité a pris la décision de desservir à même sa machinerie et son personnel le secteur de la Baie au Sable;

**CONSIDÉRANT QUE** ce secteur est situé dans un rayon assez éloigné et que le fait d'accepter votre demande aurait pour effet de réduire le service de déneigement à notre contribuable de ce secteur;

**EN CONSÉQUENCE**, la conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu que pour ces motifs, le Conseil municipal ne puisse acquiescer à la demande de modification de la l'entente existante concernant l'ouverture du chemin Lac Lortie.

**Adoptée à l'unanimité**

**R-1901-368**      **Demande à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau pour la gestion de l'aéroport**

**CONSIDÉRANT QUE** l'aéroport de Maniwaki est un équipement supralocal et que celle-ci est gérée par une régie;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de Grand-Remous considère inacceptable le manque d'informations de la régie de l'aéroport de Maniwaki;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités se voient imposer une quote-part et que nous ne sommes jamais informés des décisions qui sont prises par la régie;

**EN CONSÉQUENCE**, le conseiller, Patrick Courville, propose et il est résolu de demander à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau d'étudier la possibilité de prendre la gestion de l'aéroport de Maniwaki.

**Adoptée à l'unanimité**

**AVIS DE MOTION**      **AVIS DE MOTION**

**AVIS DE MOTION** est par la présente donné par le conseiller, Johns Rodgers, de la présentation d'une modification de l'article 7 du Règlement n° 111113-242 intitulé «*Règlement concernant l'entretien hivernal de déneigement et sablage ainsi que le nivelage en saison estivale pour les chemins privés ou non municipalisés*»

Une dispense de lecture de ladite modification du règlement est autorisée en conformité avec les dispositions du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 445 du Code municipal. Ledit règlement sera présenté au cours d'une séance ultérieure.

**Adopté**

**400 - HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

**R-1901-369**      **Modification de la résolution n° R-0610-206**

Le conseiller, Éric Bélanger, propose et il est résolu que la résolution n° R-0610-206 soit modifiée quant au nombre d'années du contrat, soit pour une durée de deux (2) ans pour l'appel d'offres n° 061014-S-01 intitulé «*Service de collecte et de transport des matières résiduelles et recyclables*».

**Adoptée à l'unanimité**

**500 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

**R-1901-370 Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation (OMH) -  
Nomination d'un représentant municipal**

Le conseiller, John Rodgers, propose et il est résolu que le pompier volontaire, Éric Pauzé, soit nommé pour siéger au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation (OMH) comme représentant municipal.

**Adoptée à l'unanimité**

**R-1901-371 Mani-Jeunes - «MISSION HAÏTI 2016»**

Le conseiller, Éric Bélanger, propose et il est résolu d'autoriser l'achat d'un billet au coût de 20 \$ auprès de Mani-Jeunes pour le projet humanitaire «MISSION HAÏTI 2016».

**Adoptée à l'unanimité**

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Julie Rail, Directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**600 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT**

**R-1901-372 Adoption du Règlement n° 141014-263**

La conseillère, Johanne Bonenfant, propose et il est résolu que le règlement modifiant le «*Règlement de zonage n° 074 afin de créer la zone de villégiature cent vingt-sept «B» - V-127-B*» dans lequel sera autorisé l'usage «*Touristique VII (t7)*» en plus des usages déjà prévus soit adopté.

**Adoptée à l'unanimité**

**AVIS DE MOTION LE 14 OCTOBRE 2014**

**PROJET DE RÈGLEMENT LE 14 OCTOBRE 2014**

**SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2014**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT LE 19 JANVIER 2015**

**AVIS PUBLIC ET ENTRÉE EN VIGUEUR LE 21 JANVIER 2015**

**R-1901-373 MRC de la Vallée-de-la-Gatineau - Demande d'une rencontre avec  
l'évaluateur, M. Charles Lepoutre**

Le conseiller, Patrick Courville, propose et il est résolu de demander à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau d'organiser une rencontre, au plus tard le 11 février prochain avant que la municipalité procède à l'impression de ses comptes de taxes annuels, avec l'évaluateur, M. Charles Lepoutre, afin que les sujets suivants soient discutés :

- a) Évaluation foncière de notre territoire;
- b) Évaluation des terrains du projet de villégiature GJE Lavoie;

**Adoptée à l'unanimité**

**R-1901-374      Matrix Imagerie aérienne - Mosaïque photo réservoir Baskatong**

La conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu d'autoriser une dépense de 4 600 \$ plus les taxes applicables afin d'obtenir une mosaïque photo de trois (3) secteurs du réservoir Baskatong pour l'application du Règlement n° 241114-266, règlement décrétant les permis et compensations pour les roulottes.

**Adoptée à l'unanimité**

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Julie Rail, Directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**R-1901-375      Demande d'adhésion à la cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle**

**ATTENDU QUE** la Cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle a été constituée le 20 novembre 2013 suivant le décret 1210-2013;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Grand-Remous désire que son territoire soit desservi par la Cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle;

**EN CONSÉQUENCE**, la conseillère, Johanne Bonenfant, propose et il est résolu de demander à la MRC d'Antoine-Labelle de procéder à la rédaction d'un projet d'entente laquelle prévoirait entre autres, l'adhésion de la municipalité de Grand-Remous à la Cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle sous réserve du versement d'une somme annuelle approximative de 3 000 \$ pour les 5 premières années, laquelle sera revue à la baisse pour les années subséquentes.

Il est de plus résolu de demander par résolution aux municipalités faisant partie de la Cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle soit, Ferme-Neuve, Kiamika, Lac-des-Écorces, Lac-du-Cerf, Lac-Saguay, Lac-Saint-Paul, La Macaza, L'Ascension, Mont-Saint-Michel, Nomingue, Notre-Dame-de-Pontmain, Notre-Dame-du-Laus, Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, Sainte-Anne-du-Lac, Chute-Saint-Philippe et la Ville de Rivière-Rouge leur consentement, quant à l'adhésion de la municipalité à la Cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle le tout selon l'entente à être signée par les parties.

**Adoptée à l'unanimité**

**R-1901-376**      **Appui à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau**

La conseillère, Martine Coulombe, propose et il est résolu que notre municipalité appuie la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau dans sa «***Vision stratégique de développement 2015-2025***».

**Adoptée à l'unanimité**

**R-1901-377**      **Cablevision Grand-Remous**

Le conseiller, John Rodgers, propose et il est résolu que demande soit faite au distributeur Cablevision de Grand-Remous afin de voir à l'ajout et à l'amélioration du service existant, soit le service de téléphonie et de haute vitesse par câble.

**Adoptée à l'unanimité**

**R-1901-378**      **Chambre de commerce de Maniwaki - Renouvellement de la carte de membre**

La conseillère, Johanne Bonenfant, propose et il est résolu de procéder au renouvellement de la carte de membre auprès de la Chambre de commerce de Maniwaki au coût de 159.50 \$ plus les taxes applicables.

**Adoptée à l'unanimité**

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Julie Rail, Directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**700 - LOISIRS ET CULTURE**

**R-1901-379**      **Modification de la Politique de location du centre Jean-Guy Prévost**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal juge nécessaire de revoir sa Politique de location du centre Jean-Guy Prévost;

**CONSIDÉRANT QUE** cette dernière sera révisée dans les mois à venir;

**CONSIDÉRANT QU'**il a lieu de modifier immédiatement les frais reliés au ménage pour les activités telles que tournoi de hockey à pieds et carnaval annuel;

**CONSIDÉRANT QUE** ce genre d'activités ne requiert pas le même service d'entretien ménager;

**EN CONSÉQUENCE**, la conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu que les frais reliés à l'entretien du centre Jean-Guy Prévost soient facturés

au prorata des heures réelles travaillées pour ce type d'activités, soit à 100 % pour tous les organismes où tous les profits sont conservés par l'organisme et à 50 % pour les organismes qui injecte directement lesdits profits à l'intérieur des limites de la municipalité.

**Adoptée à l'unanimité**

**R-1901-380**      **Demande de formation au RÉSEAU BIBLIO de l'Outaouais**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Lise Fraser a quitté son poste de préposée à la bibliothèque pour sa retraite;

**EN CONSÉQUENCE**, le conseiller, Patrick Courville, propose et il est résolu de demander à RÉSEAU BIBLIO de l'Outaouais de former mesdames Christiane Gagnon et Marjolaine Cloutier.

**Adoptée à l'unanimité**

**R-1901-381**      **Journée mondiale du livre et du droit d'auteur**

La conseillère, Martine Coulombe, propose et il est résolu que notre municipalité participe en collaboration avec RÉSEAU BIBLIO de l'Outaouais à la «*Journée mondiale du livre et du droit d'auteur*» qui se tiendra du 23 au 26 avril 2015. La directrice générale est mandatée pour effectuer le choix d'un auteur.

**Adoptée à l'unanimité**

**R-1901-382**      **Plaisirs d'hiver 2015**

Le conseiller, Éric Bélanger, propose et il est résolu que l'activité «*Plaisirs d'hiver 2015*» se tienne le dimanche 22 février 2015 de 10h à 14h. Un budget de 1 000 \$ est alloué pour l'organisation de l'activité.

**Adoptée à l'unanimité**

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Julie Rail, Directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**R-1901-383**      **Circuit de transport - Club de ski et planche de la Vallée-de-la-Gatineau**

**CONSIDÉRANT QUE** l'information obtenue lors de la période d'inscription confirmait le service de transport dans notre municipalité avec un minimum de trois (3) participants;

**CONSIDÉRANT QUE** cette information a été transmise à chacun des parents lors de l'inscription;



**CONSIDÉRANT QU'**à moins de trois (3) jours du début de la nouvelle saison, nous avons été avisés que les parents devaient reconduire leurs enfants à Égan Sud au départ et par la suite à l'aréna Gino-Odjick de Maniwaki;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de notre municipalité juge qu'une telle situation est inacceptable;

**EN CONSÉQUENCE**, le conseiller, Éric Bélanger, propose et il est résolu qu'un crédit soit accordé en compensation des cours de formation non reçus et que pour la prochaine saison, monsieur Georges Lafontaine voie à ce que l'information qu'il transmet respecte, mais surtout, soit identique à celle déterminée par le Club de ski et planche de la Vallée-de-la-Gatineau et qu'une structure soit mise en place afin d'être de fournir les informations nécessaires aux parents.

**Adoptée à l'unanimité**

**Journal La Gatineau - Proposition 2015**

*Considérant son absence au plénier pour la séance générale de janvier et suite à la demande du conseiller, John Rodgers, le maire, Gérard Coulombe, exerce son droit de veto concernant la proposition 2015 du journal La Gatineau. Son **DROIT DE VETO** étant suspensif, le sujet sera rapporté au plénier du 29 janvier 2015 pour prise de décision.*

**FÊTE DE «BONS VOISINAGES» ET «DES NOUVEAUX ARRIVANTS»**

*Suite à des informations supplémentaires obtenues par la directrice générale, Julie Rail, le maire, Gérard Coulombe, exerce son droit de veto concernant la date déterminée pour l'organisation de la **FÊTE DE «BONS VOISINAGES» ET «DES NOUVEAUX ARRIVANTS»**. Son **DROIT DE VETO** étant suspensif, le sujet sera rapporté au plénier du 29 janvier 2014 pour prise de décision.*

<b>900 - VARIA</b>
--------------------

**R-1901-384**

**Suivi des visites par le service incendie afin de respecter le minimum prévu au schéma de couvertures de risques**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit respecter le minimum prévu à son schéma de couvertures de risques;

**CONSIDÉRANT QUE** le nombre minimum de visites qui devait être effectué pour 2014 n'est toujours pas terminé;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil juge qu'il est de la responsabilité du chef pompier d'en assurer le suivi et de rapporter toute situation ne pouvant être respectée;

**EN CONSÉQUENCE**, le conseiller, John Rodgers, propose et il est résolu d'aviser le chef pompier, Marco Beaudoin, afin qu'il prenne les dispositions nécessaires pour que le minimum des visites pour 2014 soit terminé au plus tard le 6 mars 2015 et que les démarches soient entreprises pour les visites 2015 soit terminées au plus tard le 30 septembre 2015.

**Adoptée à l'unanimité**

**1000 - PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC**

La période de questions débute à 19h33.

**1100 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

**R-1901-385**

**Levée de la séance**

La conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu de lever la présente séance générale à 19h35.

**Adoptée à l'unanimité**

**Gérard Coulombe**  
**Maire**

**Julie Rail**  
**Directrice générale**

